



## Communiqué de presse

### Dix ans après le non à l'EEE

Le 6 décembre 1992, le peuple et les cantons ont refusé l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE). Tandis que le peuple refusait à une courte majorité (50,3%), les cantons rejetaient plus franchement cette proposition (14 cantons et 4 demi-cantons). Le Vorort, une des deux organisations ayant donné naissance à economie suisse, a déploré à l'époque cette décision du souverain et souligné le fait qu'il fallait tirer un trait sur l'amélioration tant attendue de l'accès au marché intérieur de l'UE et le renouvellement de la politique économique.

Pendant les dix années qui se sont écoulées depuis cette votation importante, un certain nombre d'éléments ont changé la donne en politique européenne. Malgré le scepticisme initial et au prix de négociations longues et parfois pénibles, la Suisse est parvenue à conclure avec l'Union européenne les sept accords bilatéraux, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002. Les accords sur la recherche, les marchés publics, les obstacles techniques au commerce, l'agriculture, le trafic aérien, les transports et la libre circulation des personnes résolvent quantités de problèmes importants et sont positifs du point de vue économique. Il s'agit actuellement de les mettre en œuvre. Les autorités et les acteurs économiques jouent un rôle central à cet égard. Les accords bilatéraux I améliorent de manière substantielle l'accès des entreprises suisses au marché de l'UE.

Il existe également d'autres domaines dans lesquels un accord bilatéral entre la Suisse et l'UE serait opportun. En juillet 2001, la Suisse et l'UE ont décidé de lancer de nouvelles négociations (bilatérales II). Celles-ci concernent sept domaines dans lesquels la Suisse et l'UE avaient convenu de négocier des accords complémentaires lors de la conclusion des bilatérales I. Ces textes concernent des exigences centrales nouvelles de l'UE dans le domaine de la fiscalité de l'épargne, une collaboration dans les domaines de la justice, de la police et de l'asile (Schengen/Dublin) et une intensification de la collaboration dans la lutte anti-fraude. Du point de vue économique, les nouvelles négociations bilatérales ne permettront d'améliorer que modestement les conditions-cadre externes. Le dossier des produits agricoles

transformés, qui n'a malheureusement pas pu être clos dans le cadre des premiers accords bilatéraux, constitue une exception. On ne peut exclure, sur la base des mandats de négociations adoptés par l'UE, que la Suisse subisse une détérioration des conditions-cadre dans des domaines importants. Cela vaut en particulier pour le secteur de la finance. En effet, certains acteurs de l'UE se soucient visiblement davantage de pénaliser la Suisse sur le plan de la concurrence que d'instaurer un système uniforme dans le domaine de la fiscalité de l'épargne. Partant, il est important que la Suisse défende énergiquement ses intérêts.

Compte tenu du rejet net de l'initiative « Oui à l'Europe », le 4 mars 2001, l'adhésion de la Suisse à l'UE n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat. D'autres adaptations aux changements politiques seront négociées par la voie des bilatérales. L'adhésion à l'UE de dix pays d'Europe centrale et orientale et du bassin méditerranéen, vraisemblablement le 1<sup>er</sup> mai 2004, suppose une extension à ces pays des accords conclus entre la Suisse et l'UE. Cela concerne tant l'accord de libre-échange de 1972 que de nombreux autres textes, dont les sept premiers accords bilatéraux. L'extension aux nouveaux membres de l'UE de l'accord sur la libre-circulation des personnes ainsi que son adaptation revêtent une importance particulière. L'économie suisse se félicite de cette ouverture. Indépendamment de l'orientation de la politique européenne suisse, il convient, selon economiesuisse, d'améliorer les conditions générales de la politique économique de telle manière que notre pays puisse non seulement garder sa place dans le classement des places économiques les plus compétitives, mais encore accéder aux premières places de ce classement.

Le 4 décembre 2002

Pour toute question complémentaire :  
economiesuisse, Gregor Kündig tél. 01 / 421 35 35